

N° 5976¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROJET DE LOI

**relative à l'introduction des normes comptables internationales
pour les entreprises modifiant**

- 1. la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises;**
- 2. la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;**
- 3. l'article 13 du Code de commerce**

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(30.11.2010)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 19 décembre 2008 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relative à l'introduction des normes comptables internationales
pour les entreprises modifiant**

- 1. la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises;**
- 2. la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;**
- 3. l'article 13 du Code de commerce**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 novembre 2010 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 18 mai 2010 et 12 octobre 2010;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 30 novembre 2010.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

